

عدد ٦ باريس في شهر شوال سنة ١٣٢٥

منشور رسمي لسماحة شيخ الاسلام

قد قرأنا لله الحمد هذا المنشور الجليل . بعدة لغات في اعظم جرانيل . قرأناه بالتركي في جريدة طنين . الصحيفه المشهوره عند العثمانيين . ترجمه مولانا البرنس العربي اللطيف . ولدنا العزيز صاحب الرغايب الاغر حكمت بك شريف . ثم رأينا بغاية الحظ والسرور . مترجم بالفرنساوي الفصيح ذلك المنشور . كثر الله خير مترجمه عبيد الله افندي مبعوث آيدين . وادام حبه وشهرته بلاد الذين هادوا والنصارى والمؤمنين .

كتب هذا المنشور العظيم . مولانا ضياء الدين افندي شيخ الاسلام الحكيم . ادام الله بقاه . واولاه ما يتمناه وبعث به الى جميع النواب المحترمين . والعلماء والمفتيين . في كافه البلاد الاسلاميه . والقضاة بجميع الاقاليم الشرقيه والغربيه . فيظهر من اقوال هذا المنشور . بان كتاب الله العزيز ليس هو ضد الدستور . بل انه من اعظم محب للحريه . والمساواه والعدالة والاخوة . فقرأناه بثمن لغات اول وثاني . وطربنا مما حواه من لطيف القول وبديع المعاني . فخصصنا له هذا العدد لما رأينا فيه من الاهميه . وادرجنا فيه برمته باللغة الفرنساويه . كما نشرته صحيفة الفيغرو الباريسية

هذا والينا ذلك المنشور الرسمي الشريف . برسم ظريف . زينا به اول صحيفه من الجرنال . افتكر يا سادات تجدونه عال العال . وحينا كل واحد منكم ليقرأ المنشور المومى اليه . بيدعي لسماحة شيخ الاسلام بطول البقاء والعز وثني عليه . ربنا يحفظ ويحرس وينصر الخليفة الاعظم ورجاله الفخام . والسلام خير ختام .

تفسير الرسم

صورنا في هذا الرسم المزين بابهج الالوان . اسيادنا علماء ومشايخ العرب والعجم وال عثمان . وبايديهم المنشور المومى اليه يقرأونه ويفسرون لمن حولهم من السادات الكرام . ويحثونهم على حب الانسانيه وينادون بالعز لسماحة شيخ الاسلام . فلا شك بان ذلك المنشور يجلب للمؤمنين محبة بني اسرائيل والمسيحيين .

⁂

من ستي لبيبه بمصر القاهره – الى ابي نظاره بباريس الباهره

اسعد الله اوقاتك . ولا حرمنا من كلماتك . اللي بيزيل عنا الهموم ويرشدنا لاقتباس العلوم . آدي يا كتب لك بالقافيه . وباطلب لك من ربي الخير والعافيه

جرانيلك الوطنيه تجيني لحد عندي . وبا قراها انا واولادي وزوجي احمد افندي . وبنشكر افضالك على مدافعتك عن الاوطان . اللي باكيدي بتشكي من جور الانكليزمان . آه يا حضرة استاذنا الجليل . بعدما كان المصري سيد اصبح اليوم ذليل . ده يا افندم الاجانب والاعود والاسمر بيستخفوا ويقولوا جاي من الجراد الاحمر . واخذ يا وطننا العزيز بظلمه تشفي غليننا في الانكليز . لكنهم صبحوا حبايب اليوم لمولانا السلطان . ان شاء الله كرامة لجلالته يتركوا لنا الاوطان . ويعود لنا العز في عهد خليفتنا الاعظم امير المؤمنين . ربي يحفظه ويكرمه وينصره امين . بنتك لبيبه المصريه .

« Dieu n'enlèvera rien du bien-être qu'il a accordé aux hommes tant qu'ils ne changeront pas de conduite ». (Verset 12, chap. XIII, *Koran*).

Cependant l'Empire a la garantie de cette promesse :

« Que ne se maintiennent-ils dans le droit chemin ! Nous les abreuverons d'une eau abondante ! » (Verset 16, chap. LXXII. *Koran*).

Sous le régime précédent, le gouvernement a porté la désorganisation dans toutes les institutions du pays, y compris les plus petites ; il a mis la confusion dans l'administration et le désordre dans la justice ; la tyrannie et le caprice ont eu le pas sur tout. Il arriva que le peuple eut en haine le gouvernement et les divers éléments du peuple s'attribuèrent les uns aux autres la responsabilité de cette mauvaise gestion gouvernementale. Ils devenaient ennemis et se haïssaient les uns les autres ; les amis du dehors nous devenaient hostiles, et nous affligeaient chaque jour davantage.

Pendant que le pays volait ainsi d'une aile rapide vers les précipices de l'abîme, à cette heure difficile, les héros et les vaillants, ennemis de la tyrannie et défenseurs du droit du peuple, qui se tenaient cachés sous la protection divine, se dressèrent au grand jour contre les tyrans et leur crièrent hautement : « Allah Ekber ! » (Dieu est le plus grand). Ils élevaient comme un étendard cette parole :

« O croyants ! si vous assistez Dieu dans ces guerres contre les méchants, Lui vous assistera aussi et il affirmera vos pas ». (Verset 8, chap. XLVII. *Koran*).

Ces héros ont ainsi arraché le pays aux dangers auxquels il était exposé, et ils ont rendu libre le peuple qui souffrait de la tyrannie et de l'injustice et qui croupissait dans le plus humiliant esclavage. Comment ne l'auraient-ils pas fait, puisqu'ils avaient entendu la voix divine qui leur disait d'avance :

« Nous avons remporté pour toi une victoire éclatante ». (Verset 1, chap. XLVIII, *Koran*).

Que Dieu récompense leurs efforts !

L'acte de ces héros apportait témoignage au message que nous avons eu du véritable Messager (Mahomet) :

« Mon peuple ne sera pas unanime à s'égarer du droit chemin ».

La prophétie était réalisée une fois de plus.

Louange à Dieu en l'honneur de la religion musulmane !

***

Après cette glorieuse victoire, le peuple ottoman avait voulu, conformément à la parole du Koran : « Dieu a pardonné ce qui est passé », rayer d'un trait les pages sombres des méchants pour effacer et annuler leurs crimes passés et suivre ainsi la voix indiquée par l'Apôtre : « Le pardon est l'aumône de la victoire ». Mais cette loyale conduite des vainqueurs rendit les bandits plus audacieux, comme il est dit dans le Koran :

« Et certes celui que Dieu voudra égarer n'aura plus de guide ». (Verset 33, chap. XIII. *Koran*).

Ils ne pouvaient s'empêcher de manifester la méchanceté innée de leur nature hypocrite, ils travaillaient obstinément à mettre le pays en désordre, si bien qu'à la fin ils y ont réussi. Ils ont jeté l'Empire dans un danger plus grave encore que les précédents.

Mais les héros qui avaient fait serment sur le Livre Saint de défendre, même au péril de leur vie, l'application de la loi divine et de la tradition simple de l'Apôtre, dans la Constitution et dans la liberté, prirent tout de suite les armes et se mirent sous la direction des vaillants chefs militaires. C'est ainsi que le 2e et le 3e corps d'armée ont immédiatement quitté leurs quartiers, et, avec la vitesse de l'éclair, ils sont entrés dans l'auguste capitale, siège du kalifat. Le monde entier a admiré le rapide triomphe de ces héros qui ont écrasé ceux qui ont tenté de faire quelque résistance. Ils ont pris des mesures si sages pour sauver le pays des dangers extérieurs et assurer le maintien de la Constitution, qu'on doit les considérer comme de nouveaux fondateurs de notre ancien Empire.

Les méchants, égarés du droit chemin, ainsi décrits dans le Koran :

« Voici quelle sera la récompense de ceux qui font la guerre à Dieu et à son Envoyé et qui emploient toutes leur force à commettre des troubles sur la terre ». (Verset 37, chap. V. *Koran*).

ont eu le châtiment qu'ils méritaient.

« Qu'ils soient tués ou pendus, ou qu'ils soient chassés de leur pays et exilés. » (Verset 37, chap. V. *Koran*).

Sous l'ombre protectrice des drapeaux victorieux de l'armée de marche, les élus de la Nation se sont réunis en assemblée nationale. Ils ont délibéré en pleine liberté, sans aucune contrainte. Ils sont tombés d'accord sur l'application à faire de la loi koranique à la situation présente. Les savants ulémas ont estimé nécessaire la déchéance de l'ancien Sultan : alors le Cheik-ul-Islam a rendu la sentence de déchéance.

Ainsi notre actuel souverain, Mohamed V, monta sur le trône du kalifat, conformément à la volonté unanime de son peuple.

C'est de cette manière que le consentement réciproque du peuple et du chef de l'État, voulu par la loi koranique, oubliée et abandonnée pendant de si nombreuses années, était cette fois observé.

« Gloire à Dieu qui nous a conduits en ces lieux ! Certes nous nous serions égarés, si Dieu ne nous avait pas conduits ». (Verset 41, chap. VII. *Koran*).

Les actes de tyrannie et d'injustice du règne précédent sont si innombrables que nous remercions Dieu de nous en avoir délivrés et nous nous dispensons de les décrire.

Le règne actuel est, par la grâce de Dieu, un règne de beauté et de bonté. Il commence en rendant la vie à un grand principe de la loi koranique. C'est une heureuse fortune pour son début.

La tranquillité et le bonheur ne sont possibles dans un pays que si le peuple se conforme et se soumet complètement aux lois de ce pays. Et si ces lois ne garantissent pas l'Égalité absolue dans le peuple, le respect et la soumission feront défaut, et par suite, la tranquillité et le bonheur seront impossibles. Dans notre État ottoman, les lois judiciaires et administratives s'appuyant sur une base aussi solide de la sagesse que la loi koranique, l'égalité que l'on doit exiger est garantie.

Tant que les véridiques Messages : « Pour eux (les non musulmans) ce qui est pour nous, sur eux ce qui est sur nous », éclateront d'une lumière divine, la différence dans les croyances ne pourra être un obstacle à l'égalité. D'après la loi koranique, à chaque obligation correspond un droit ; il serait tout à fait injuste de charger quelqu'un d'une obligation et de le priver en même temps du droit correspondant.

Il est absolument nécessaire aux musulmans de croire que Dieu ne saurait être injuste envers personne. Qui d'ailleurs pourrait imaginer que la loi koranique puisse rétablir une législation injuste au point d'imposer les charges à un individu et de lui enlever les droits ?

Combien d'hommes, non musulmans, et même étrangers à l'État musulman, ont fait partie du cercle des conseillers de notre glorieux Apôtre ! et combien de fois ne leur a-t-il pas demandé secours, pendant qu'il faisait la guerre à ses ennemis. Ces choses ne sont-elles pas inscrites dans l'histoire ?

Il est une chose que le Koran juge nécessaire : c'est qu'il soit établi une institution qui contrôle les affaires publiques, chez les musulmans, et celà conformément à l'ordre clair de Dieu, qui dit :

« Qu'il se constitue parmi vous un corps qui dirigera le monde vers le bonheur en ordonnant les actions bonnes et en interdisant les actions mauvaises ; les hommes qui agiront ainsi seront bien heureux. » (Verset 1·0, chap. III, *Koran*).

Comme il est évident que ces contrôleurs doivent être élus par le peuple qui est la source de la souveraineté et qu'il faut pour le bien du pays que les non-musulmans soient associés à ce contrôle et qu'ils soient représentés dans l'Assemblée, nous en concluons nécessairement que la Chambre des députés est l'application la plus exacte de la loi koranique et le régime constitutionnel la plus haute illustration du kalifat.

Si rendre la justice et observer, sous les conditions de capacité, une égalité parfaite parmi tous les éléments de l'Empire, sans distinction de race ni de religion, sont des charges qui incombent au gouvernement, vivre en bons termes avec toutes les classes et tous les groupes de citoyens et respecter absolument tous leurs droits, sont des obligations pour tous les citoyens en général. Mais le Koran en fait des obligations particulières pour les musulmans.

Attendu que le Koran porte témoignage de l'affection des chrétiens pour les musulmans :

« Ceux qui sont le plus disposés à aimer les fidèles (musulmans) sont les hommes qui se disent chrétiens ». (Verset 831, chap. V. *Koran*).

Attendu que le Koran assure le salut éternel aux chrétiens pieux ;

Attendu que le Code musulman reconnaît par des articles précis l'inviolabilité de la religion des chrétiens, de leurs vies et de leurs biens ;

Celui qui enfreindra ces principes commettra un crime et sera reconnu coupable et puni, et il sera châtié encore dans l'autre vie.

Le verset 21, chap. XXXIII du Koran :

« Vous avez dans l'Apôtre de Dieu un excellent exemple pour vous et tous ceux qui espèrent en Dieu et croient au Jour dernier, qui y pensent souvent », invite les musulmans à suivre les traces de l'Apôtre, lequel fut envoyé expressément pour perfectionner la morale.

L'Apôtre insiste aussi par ces paroles :

« Accoutumez-vous à vous conduire comme le fait Dieu ». Alors que la justice et la clémence du Tout-Puissant embrassent toutes les créatures sans aucune exception, si les musulmans traitaient leurs concitoyens non-musulmans avec dureté et insolence, ils se mettraient en révolte contre la volonté de Dieu et celle de l'Apôtre.

Ceux qui se rendront coupables de cette révolte entreront dans la catégorie décrite dans le verset 37, chap. V du Koran, indiqué plus haut.

Il faut enseigner au peuple et lui faire comprendre, par un langage qui le persuade et l'émeuve, que le gouvernement est formellement décidé à châtier ceux qui se rendraient coupables de dureté envers les chrétiens, et que le maximum de la peine leur sera appliqué ; il faut lui enseigner encore à vivre avec des sentiments de parfaite sociabilité.

Et il faut veiller sans cesse à ce que le peuple ne se laisse pas séduire par les méchants.

LA CONSTITUTION OTTOMANE
SES HÉROS ET LEUR AUGUSTE SOUVERAIN.

Notre correspondant particulier de Contantinople nous réjouit le cœur en nous parlant élogieusement de la situation actuelle de l'empire ottoman :

« Tout va bien, nous dit-il. La sécurité n'a jamais été aussi parfaite. Le bonheur et la prospérité règnent partout et les populations adorent leur Souverain. La devise sublime de Liberté, Égalité, Fraternité et Justice est aimée et vénérée par tous les ottomans sans distinction de race et de culte. Tout le monde, pour trouver grâce aux yeux du Sultan, veut s'instruire pour devenir utile à la patrie. Notre gouvernement impérial fait tous ses efforts en faveur du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, dont le développement fait le bien-être de la nation. Quant à l'état de notre valeureuse armée, il n'a jamais été aussi brillant. La dernière victoire sur les ennemis de la Constitution le prouve. Elle a attiré à nos braves guerriers les vives sympathies et l'admiration sincère des grandes nations civilisées du monde entier.

» J'ai informé nos chers lecteurs et excellents amis, de votre intention de publier une belle brochure en prose et en vers, à laquelle vous allez donner comme titre : *La Constitution Ottomane, ses Héros et leur Auguste Souverain*, qu'ils recevront comme cadeau du Nouvel An musulman et chrétien qui, cette année, ne seront séparés que par quelques jours seulement. Ne perdez donc pas votre temps, cher Cheick, car on attend ici cette brochure avec impatience.

» Agréez, etc.

» A. S. »

jusqu'à ce jour le sujet de mes écrits et discours, et tant que je vivrai je célébrerai toujours la tolérance, l'humanité et la morale du saint-livre de l'Islam, non pas pour faire des prosélytes, mais pour démontrer l'excellence de cette religion basée sur l'amour du prochain, sans distinction de race ou de culte.

Nous reproduisons ici *in extenso* ce beau manifeste du Cheikh-ul-Islam tel qu'il a paru dans le grand journal parisien *Le Figaro*, feuille aussi connue en Orient qu'en Occident.

Le Figaro commence comme suit la publication du manifeste religieux et politique du Cheikh-ul-Islam :

« A la suite des déplorables événements survenus à Adana au cours de la réaction anti-constitutionnelle d'avril dernier, le Cheik-ul-Islam vient d'adresser à tous les ulémas et aux autorités religieuses un important manifeste. Dans cet appel, le Cheik invite les musulmans de l'Empire ottoman à vivre en parfaite intelligence avec tous les éléments de la nation, *sans distinction de race ni de religion*.

Ce manifeste est une intéressante justification du régime constitutionnel qui se trouve en conformité des règles koraniques. Il met en relief dans un raccourci rapide l'organisation des pouvoirs dans le monde musulman depuis Mahomet, le développement du principe électif sous les diverses dynasties ; il définit l'essence de la souveraineté qu'il place catégoriquement dans le peuple.

Ce texte a été soumis tout récemment à la Chambre des députés, qui a décidé qu'il serait publié et affiché dans les trois langues : turque, arabe et persane, dans toutes les provinces.

Nous donnons une traduction de ce document, qui a été faite par M. Firmin Verdier et M. Ubeyd-Oullah, député d'Aïdin (Smyrne), lequel d'ailleurs n'a pas été tout à fait étranger à l'élaboration du manifeste même. »

Au nom du Dieu clément et miséricordieux, louange à Dieu, Maître de l'Univers. Que l'honneur et la paix soient à Mahomet, à sa famille et à ses compagnons.

De même que le bonheur du monde a été créé par la volonté éternelle et glorieuse de Dieu, majesté créatrice de l'univers, de même, par elle aussi, l'homme a été fait capable, par son intelligence et sa sagesse, de se gouverner et de régler ses affaires personnelles et les affaires de la société humaine, ainsi que Dieu l'a annoncé dans le Koran.

« C'est lui qui vous constitue ses lieutenants sur la terre. » (Verset 37, chapitre XXXV. *Koran*).

Dieu a tout mis au service de l'homme, tout ce que renferment les cieux et la terre :

« Il (Dieu) a rangé sous votre soumission tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. » (Verset 12, chapitre XLV. *Koran*).

L'homme a la charge de régler les affaires du monde en vue de son propre intérêt, puisqu'il a le pouvoir de subjuguer toutes les forces de la nature et qu'il possède le libre arbitre.

L'ordre et la paix parmi les hommes dépendent de l'union de leurs intérêts et de leurs aspirations ; or, l'homme étant le jouet de ses passions et de ses caprices a besoin d'un aide divin ; aussi Dieu dans sa haute clémence a envoyé des messagers vers lui et pour lui a fait descendre les Livres dans lesquels il lui montre la voie et la conduite à prendre pour atteindre le bonheur que la sagesse innée qu'il porte en lui était impuissante à lui montrer. Ainsi l'homme a appris que le bonheur reposait dans la sincérité du cœur et dans la soumission à la voix de la sagesse.

C'est ainsi que Dieu détient la preuve de l'obligation qui incombe à l'homme et de la responsabilité qu'a l'homme de son sort. Ceux qui s'égarent de la bonne voie qu'éclairent la lumière et la vraie sagesse sont rejetés hors la voie du droit chemin comme Dieu le dit :

« Sourds, muets et aveugles ils ne peuvent plus revenir sur leurs pas » (Verset 17, chap. II. *Koran*).

C'est pour cette raison que la majorité des docteurs de la loi divine a établi que ce n'est pas l'affaire de Dieu de mettre de l'ordre dans les affaires du monde, et que c'est un devoir qui rentre dans les obligations de l'homme, celui d'organiser la société et de pourvoir à la nomination du chef de l'État.

Il n'existe pas un être humain qui ait été choisi à l'effet de rendre les affaires sociales conformes aux lois divines.

Ce n'est pas un individu déterminé qui a cette charge. Au contraire les invocations des versets s'adressent à tous les hommes. C'est donc le peuple tout entier qui doit régler les affaires de la société : « O hommes, ô ceux qui croient ! »

Lorsqu'un homme aura été choisi pour occuper les fonctions de chef d'État, il faudra, pour que sa mission soit légitime, qu'elle ait été acceptée et approuvée par le peuple tout entier.

Lorsque le peuple accepte volontairement qu'un homme occupe la première magistrature, son acceptation n'est que conditionnelle : le chef de l'État ne gardera sa fonction qu'autant qu'il se conformera à la loi divine et aux lois en vigueur.

Le contrôle des affaires gouvernementales incombe à tous les croyants, conformément à la parole de Dieu :

Vous êtes le peuple le meilleur qui ait jamais surgi parmi les hommes, vous ordonnez ce qui est bon et défendez ce qui est mauvais. » (Verset 106, chap. III. *Koran*).

La parole de Mahomet : « Chacun de vous est berger et chaque berger est responsable du troupeau qu'il guide » indique que dans le peuple chaque individu est associé à la souveraineté, et en a une part dont il est responsable. Il en résulte nécessairement que lorsque celui qui a la direction du gouvernement commet un abus préjudiciable à l'intérêt public, le peuple devra s'opposer à cet abus et en arrêter l'exécution.

A la mort de notre glorieux apôtre Mahomet, Abou-Bekre est devenu le Chef de l'État par la volonté unanime du peuple ; après lui le peuple fut également unanime à investir Omar du kalifat, sur l'indication du précédent kalife. Omar, avant de mourir, institua un conseil de notables, pris parmi les compagnons les plus distingués du prophète, pour élire le kalife. C'est par une décision de ce conseil qu'Osman fut appelé au kalifat, et le peuple ratifia la décision du conseil.

Quand Osman fut tué, c'est Ali, le glorieux héros, qui fut porté au kalifat par la majorité des compagnons de l'apôtre, qui se trouvaient alors à Médine.

Ces quatre kalifes ont mérité, par leur conduite angélique et la justice absolue de leurs cœurs, d'être appelés : « Les Sages kalifes et quatre insignes Amis (de l'Apôtre) ».

A leur époque, la conquête musulmane avait atteint l'extrémité des pays les plus reculés ; le contact des Arabes avec les nations étrangères, l'accroissement des relations d'affaires produisirent un grand changement dans les mœurs. Il en résulta que dans l'élection du chef de l'État, la volonté et le consentement du peuple furent remplacés par la tyrannie et par la force.

Ce mode d'occupation des fonctions gouvernementales a duré jusqu'à l'avènement de la dynastie ottomane. Seuls quelques kalifes bien peu nombreux firent exception à la règle.

Lorsque l'arbre béni de la famille ottomane vint orner le trône du Kalifat et de la Souveraineté, les nouveaux souverains ont fait revivre l'ancienne tradition des « Sages Kalifes » en se conformant aux prescriptions de la loi divine. Tout d'abord ils supprimèrent la contrainte et ils s'offrirent à l'acceptation du peuple. En second lieu, ils nommèrent des juges pieux et savants qu'ils envoyèrent dans les provinces et les départements. Ils établirent la séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif. Ils favorisèrent l'éclosion de la science du droit, en créant des universités publiques et des écoles où l'on enseignait en langue arabe toutes les sciences de ce temps, ainsi que le droit musulman. De cet élément sont issus de grands docteurs et des ulémas érudits, qui réformèrent, remanièrent, élargirent le code des lois musulmanes, afin d'adapter l'application de la loi divine aux faits nouveaux de la vie.

Ces docteurs et ces ulémas constituèrent ainsi un corps législatif et établirent le gouvernement sur les trois pouvoirs distincts, en conformité avec la loi divine et avec la raison. C'est en vertu de ce principe que les pieux savants qui représentaient le pouvoir législatif ont eux mêmes créé le contrôle des affaires publiques et l'ont exercé.

Ainsi les trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire, fonctionnaient séparément et d'une manière parfaite, sous la direction d'autorités compétentes. Tous les éléments qui constituaient le peuple se soumettaient avec joie à la justice divine qui est identique à la sagesse éternelle.

La situation géographique, l'immense étendue de l'empire, l'apparition des classes dans la société, l'ambition de certains qui convoitaient sous mille prétextes soit le trône, soit le pouvoir, soit les prétentions des États voisins sur les pays conquis, tout cela créa dans les derniers siècles de grands désordres. De là naquirent des révolutions qui donnèrent le jour aux guerres civiles, qui amenèrent à leur tour les guerres extérieures.

En dehors même de ces troubles néfastes, l'Asie-Mineure fut souvent la proie d'épidémies telles que la peste. Tous ces événements lassaient et désespéraient le peuple et les pouvoirs publics et faisaient naître la pauvreté et la détresse parmi les hommes désunis.

L'instruction diminuait, le fanatisme et l'ignorance remplaçaient la sagesse et le savoir. C'est cet état de choses qui bien souvent amena l'Empire aux bords de l'abîme et de la destruction.

Ainsi qu'il a été expliqué plus haut, la nomination du chef de l'État incombe au peuple, la parole de Dieu s'adresse à tous : ordonner les bons actes et défendre les mauvais est une charge dont est investi tout individu qui fait partie de la nation. Il en résulte que la souveraineté appartient essentiellement au peuple. Par suite, les différentes classes qui composent l'ensemble du peuple sont garantes les unes des autres pour exercer les unes sur les autres un mutuel contrôle.

Ce lien, conformément à la loi divine, oblige toutes les classes à redresser celle qui négligerait de remplir l'exercice de ses droits et de ses devoirs et causeraient ainsi du tort à la bonne administration du pays. Aussi le grand législateur Mahomet n'a pas manqué d'attirer l'attention de son peuple sur ce point ; il a dit :

« Pas de soumission à la créature, lorsque cette soumission est une rebellion contre le Créateur ».

Il dit encore à ce sujet : « La soumission aux autorités n'est due qu'en ce qui concerne les actes bons ». Et Dieu fait encore entendre sa menace dans le Koran :

« Sachez bien qu'en ce jour de trouble les coups de la vengeance n'atteindront pas seulement les tyrans et les hommes qui auront violé la Justice et sachez que Dieu est fort dans son châtiment ». (Verset 25, chap. VIII. *Koran*).

Si après cet avertissement et cette menace l'on restait paresseux et négligent dans l'accomplissement de son devoir, il est certain que l'ordre dans l'administration du pays serait compromis, et que, par suite, on serait mal gouverné.

Mais il ne serait pas exact de déduire de ce que nous avons dit que le peuple tout entier a le droit d'intervenir directement dans les affaires du gouvernement. Au contraire, les actes d'un gouvernement légitime et constitutionnel, placé sous le contrôle d'un corps élu par les suffrages du peuple, doivent être à l'abri de toute intervention, et il est indispensable que tous accordent aux ordres du gouvernement une parfaite obéissance et une complète soumission.

Comme l'État possède pour base de sa législation la glorieuse loi de Mahomet et que l'intelligence dans le gouvernement est faite du parfait accord de la sagesse divine et de la raison humaine, le fondement de cet Empire fut toujours solide et il n'était pas facile de l'ébranler. C'est pour cette raison que, même dans les époques d'aveuglement, l'État a conservé sa forme, grâce aux pieux savants qui, dans la crainte de Dieu, refusaient de se soumettre à la volonté des tyrans, persistaient à contrôler les affaires publiques et s'opposaient à la tyrannie et à l'injustice, même au péril de leur vie.

Cet empire est toujours exposé au danger éventuel signalé dans le Koran :

JOURNAL ORIENTAL ILLUSTRÉ
Directeur et Rédacteur en chef :
Le Cheik J. SANUA ABOU NADDARA
48, rue Richer, PARIS

6. — NOVEMBRE 1909.
Abonnements : 1 an. . fr. 10 »
Avec suppléments et album annuel . . . . fr. 15 »



L'Univers Musulman et *L'Abou Naddara* réunis. — Pour toutes communications et demandes d'abonnements, s'adresser au Directeur du Journal.

A S. M. I. LE SULTAN MEHEMED V

Empereur des Ottomans, Khalif de l'Islam

Auguste Khalif de l'Islam,
Daigne agréer notre salam (1)
Et nos souhaits du bon Baïram (2),
Jour heureux pour ton vaste Empire,

Pour ton vaste Empire Ottoman,
Aujourd'hui libre, indépendant,
Ayant à sa tête un Sultan
Comme toi, que le monde admire.

N'es-Tu pas le constant objet
De l'amour de tous tes sujets ?
Vis et sois le cher Protégé
De la divine Providence.

Depuis que Tu règnes sur nous,
Tout ici-bas semble si doux,
Que, Dieu, nous prions à genoux
De prolonger ton existence.

Sire, écoute les joyeux cris
Qu'on pousse à Stamboul, à Paris,
De « Vive le Sultan chéri
Mehemed V, le Magnanime !
Qui, l'espérance, nous ranime ».

A. N.

A S. M. I. AHMED SCHAH.

Nouvel Hymne National Persan

De l'Eternel, juste et clément,
Célèbre, ô Perse, les louanges.
Pour te sauver des mains d'Amans,
Sur terre, il envoya des anges.

Ces anges sont les Bakhtiaris,
Héros dont tu dois être fier.
Ils ont châtié, puni, proscrit
Tes implacables adversaires.

Ils t'ont donné la Liberté
Qui fait les nations heureuses,
La Justice et l'Egalité,
Vertus des âmes généreuses.

Ils aiment ton jeune Empereur
Doué d'esprit et de sagesse.
Pour le défendre, ils ont un cœur
Rempli d'ardeur et de prouesse.

Vive Ahmed Schah, Soleil et Lion
De sa Patrie indépendante !
Vive la Constitution !
Vive la Perse triomphante !
Vivent la Paix et l'Union !

A. N.
Chair-el-Molk.

S. E. LE GÉNÉRALISSIME CHEWKET PACHA

Et le Cheik Abou Naddara, le journaliste et conférencier égyptien, qui depuis cinquante-quatre ans prêche le rapprochement de la France et de la Turquie et célèbre aujourd'hui l'entente cordiale franco-ottomane parle ainsi à ses lecteurs et amis et leur dit :

Gardons, oh ! mes amis, un souvenir parfumé de rose et de jasmin de la brillante visite du valeureux généralissime de l'armée ottomane à la Ville Lumière. Que l'accueil enthousiaste que Paris civil et militaire a fait au sauveur de la Constitution ottomane, soit toujours présent à notre mémoire pour réjouir nos cœurs et que les cris joyeux de « Vive Chewket Pacha, vivent la Turquie et la France », que le représentant du gouvernement républicain et de la population parisienne ont poussé à son arrivée, à son départ et partout où il apparaissait, demeurent toujours dans nos oreilles pour nous charmer et raviver l'amitié séculaire, de la France et de la Turquie.

L'éloge de ce lion de la vallée n'est plus à faire. Des éminents écrivains et des poètes exquis ont célébré avant moi sa valeur, sa magnanimité et son patriotisme.

Cet intrépide guerrier, dont le glaive indien sait que lorsque sa main vigoureuse l'agite qu'il va terrasser des coursiers et des braves, sort toujours victorieux des batailles les plus sanglantes.

La gloire, dit le poète arabe, n'appartient qu'au héros doué de génie qui exécute des choses impossibles à tout autre.

La gloire t'appartient donc, oh ! Chewket, car le génie ne te manque pas et personne avant toi ne put jusqu'à présent exécuter tes hauts exploits.

Tu es tombé comme une foudre sur les défenseurs des tyrans, tu as arraché de leurs mains infâmes la Constitution et tu les as châtiés comme ils le méritent.

Tu as rendu à tes bons frères ottomans la liberté, l'égalité, la fraternité et la justice qu'ils avaient perdues sous le vieux régime et Dieu exauça ta prière et leur donna un souverain digne d'être l'auguste kalife de l'Islam.

Toutes nos félicitations, ô généralissime bien-aimé, de la Grand'Croix de la Légion d'Honneur, que tu as reçue de la noble main de l'illustre Président de la République. Cette haute distinction honorifique te rappellera toujours que la France est la meilleure amie de la Turquie et qu'Allah créa ces deux nations magnanimes et généreuses pour s'aimer et s'entendre.

Abou Naddara.

L'Association Orientale de Paris. — Cette association dont la plupart des nombreux membres sont Ottomans, sans distinction de religion, a l'honneur de présenter ses respectueux remerciements à S. E. Naoum Pacha, l'éminent Ambassadeur Impérial Ottoman à Paris, pour l'exquise amabilité qu'a eue son Excellence de présenter M. Rosanès, le grand philantrope constantinopolitain et le Cheik Abou Naddara, le publiciste égyptien, président et vice-président de cette association, à Son Excellence Chewket Pacha, à son arrivée et à son départ.

Le généralissime daigna prêter une oreille bienveillante aux souhaits de bienvenue que M. Rosanès lui a exprimé en turc et aux souhaits d'heureux voyages que le Cheik Abou Naddara a fait à Son Excellence dans son style poétique en arabe et en français.

La Rédaction.



Un manifeste officiel du Cheikh-ul-Islam.

La lecture intéressante et instructive de ce manifeste de S. A. le Cheikh-ul-Islam, le vénérable pontife de la Sainte religion du prophète Mahomet m'a inspiré le dessin ci-dessus qui représente les ulémas turcs, arabes et persans, lisant et expliquant ce grand manifeste à leurs frères musulmans, afin d'attirer leurs sympathies aux peuples chrétiens et leur démontrer que le Coran n'est pas du tout l'adversaire de la Constitution ; mais qu'il est l'ami de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de la justice. Je suis fier de dire que tel a été depuis cinquante-quatre ans